



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N°85F0019XIF au catalogue

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada - 1997 et 1998

Centre canadien
de la statistique juridique



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1 800 387-2231) (téléphone : (613) 951-9023) (fax : (613) 951-6615) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

Le produit n° 85F0019XPF au catalogue paraît annuellement en version imprimée standard au coût de 31 \$ au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est de 31 \$US. Veuillez commander par la poste, en écrivant à Statistique Canada, Division de la diffusion, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6; par téléphone, en composant le **(613) 951-7277** ou le **1 800 770-1033**; par télécopieur, en composant le **(613) 951-1584** ou le **1 800 889-9734**; ou par Internet, en vous rendant à order@statcan.ca. Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresses. On peut aussi se procurer les produits de Statistique Canada auprès des agents autorisés, dans les librairies et dans les bureaux régionaux de Statistique Canada.

On peut aussi se procurer ce produit sur Internet n° 85F0019XIF au catalogue. Un numéro coûte 23 \$CAN. Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/feepub_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada - 1997 et 1998

Préparé par : Karen Swol

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Février 1999

N° 85F0019XPF au catalogue
ISSN 1209-3475

N° 85F0019XIF au catalogue
ISSN 1481-5370

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Faits saillants

- En 1998, le nombre de policiers au Canada (54 722) est demeuré pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Le nombre de policiers pour 100 000 habitants, toutefois, a diminué pour la septième année consécutive en 1998 pour s'établir à 181 policiers pour 100 000 habitants, ce qui représente le taux le plus faible depuis 1970. Au cours de ces 7 années, la population du Canada s'est accrue de 8 % alors que le nombre de policiers a diminué de 4 %.
- En 1998, le Manitoba a dénombré le plus grand nombre de policiers pour 100 000 habitants (195) pour la troisième année d'affilée, suivi du Québec (185) et de la Saskatchewan (185). Terre-Neuve (143) et l'Île-du-Prince-Édouard (149) ont continué à afficher les taux les plus faibles de policiers pour 100 000 habitants.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement, Thunder Bay a déclaré le nombre le plus élevé de policiers pour 100 000 habitants (186), suivie de Winnipeg (182) et Saint John (175), alors que Sherbrooke (116), Kitchener (118) et St. Catherines-Niagara (125) ont déclaré le nombre le plus faible.
- En 1998, les femmes représentaient presque 1 policier sur 8 au Canada. Le nombre de policières a augmenté de 10 % par rapport à 1997 alors que le nombre de policiers a diminué de 1 %.
- Après correction pour tenir compte de l'inflation, on a noté, en 1997, la première augmentation des dépenses en dollars constants (0,6 %) en cinq ans, suivant quatre années de baisses. Les dépenses engagées au chapitre des services de police ont totalisé près de 6 milliards de dollars en 1997, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 1996. Cette somme correspond à 200 \$ par Canadien.
- Parmi les provinces (exclut les coûts des services de police fédéraux), le Québec (177 \$) et l'Ontario (177 \$) continuent à enregistrer les coûts par habitant les plus élevés pour les services policiers en 1997, tandis que Terre-Neuve (98 \$) et l'Île-du-Prince-Édouard (100 \$) continuent à afficher les coûts les plus faibles.

Aperçu des services de police au Canada

Au Canada, les services de police relèvent des trois paliers de gouvernement : le fédéral, le provincial/territorial et le municipal. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), est chargé de l'application des lois fédérales dans l'ensemble des provinces et des territoires, ainsi que de la prestation de services comme les laboratoires judiciaires, les services d'identité judiciaire, le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et le Collège canadien de police.

Chaque province et territoire sont responsables de leurs propres services de police municipaux et provinciaux ou territoriaux. Les services de police municipaux sont chargés de l'application du *Code criminel*, des lois provinciales et des règlements municipaux à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de plusieurs municipalités voisines qui forment une région (p. ex., la police régionale de Durham, en Ontario) ou une région métropolitaine (p. ex., Communauté urbaine de Montréal).

Les corps policiers provinciaux sont chargés de l'application du *Code criminel* et des lois provinciales dans les régions d'une province non desservies par un service de police municipal (c.-à-d. les régions rurales et les petites villes). Dans certains cas, les limites des territoires peuvent se chevaucher. Par exemple, les corps de police provinciaux exercent des fonctions relatives à l'application des règlements de la circulation sur les principales routes provinciales qui traversent les municipalités. Certaines provinces sont dotées d'un corps policier provincial, alors que dans les autres provinces et territoires, les services policiers provinciaux sont assurés en vertu de contrats conclus avec la GRC.

En sus des services de police fédéraux, provinciaux et municipaux, plusieurs types d'ententes avec les Premières nations en matière de services de police pour les collectivités autochtones sont aussi en vigueur au Canada :

- (i) La GRC recrute et forme des Autochtones pour devenir des policiers, dont plusieurs desservent les collectivités autochtones qui relèvent de sa compétence, à l'étendue du Canada;
- (ii) La Police provinciale de l'Ontario (PPO), conformément à une entente concernant l'ensemble de la province, fournit le soutien administratif et la formation, selon les besoins. Les services de police sont fournis par des policiers autochtones dûment assermentés dans les collectivités autochtones, sous la direction des conseils de bande. La Sûreté du Québec dispense aussi de tels services auprès de certains corps policiers autochtones du Québec;
- (iii) La police autonome des Premières nations assume l'entière responsabilité des services de police de sa collectivité; et
- (iv) Les constables de bande sont nommés, en vertu de la Loi sur les Indiens, pour appliquer les arrêtés de la bande, mais ils ne sont pas des policiers dûment assermentés.

Les services policiers dans un milieu en évolution

Au cours des cinq dernières années, la plupart des services sociaux au Canada ont fait l'objet de compressions budgétaires, et les services de police n'ont pas fait exception à cette règle. Dans un milieu où l'on doit compter sur moins de ressources pour en accomplir plus, les services policiers ont dû faire preuve de créativité pour continuer à fournir au public un niveau de service répondant à ses besoins de sécurité. La peur de la criminalité persiste même si les statistiques ont démontré que les taux de criminalité et de victimisation sont à la baisse.

Les corps policiers, de concert avec les gouvernements municipaux, ont lancé un certain nombre de programmes et d'initiatives afin de continuer à fournir au public les niveaux de service nécessaires. À l'échelle locale, les municipalités ont cherché la façon la plus rentable de desservir leur collectivité. En travaillant avec les gouvernements municipaux, certains services de police se sont fusionnés avec d'autres municipalités voisines et régions rurales pour créer des services policiers régionaux. Comme il est possible de centraliser certains services administratifs, cette mesure peut aider à réduire les coûts. Dans certains cas, les municipalités ont choisi de conclure un contrat avec le service de police provincial ou la GRC pour desservir leur municipalité, plutôt que d'offrir leurs propres services de police municipaux.

Plusieurs services de police ont établi des programmes de recouvrement des coûts et de services rémunérés à l'acte. Les corps policiers fournissent un certain nombre de services à la collectivité, autres que la mise en application de la loi, et qui peuvent inclure : la présélection de candidats en vue d'un emploi/d'un travail de bénévolat, les vérifications d'autorisation sécuritaire, les réponses à des fausses alertes, la prise d'empreintes digitales, l'octroi de permis et licences, des confirmations en vue d'une assurance, etc. Les coûts de ses services peuvent être établis selon des tarifs fixes ou des taux horaires.

L'utilisation des services de sécurité privés s'est accrue au cours des dernières années. Selon les données du *Recensement de la population et du logement*, le nombre d'agents de sécurité privés (enquêteurs privés et gardiens de sécurité) dépassait le nombre de policiers en 1991 et en 1996¹. Certains services de police ont formé des partenariats avec des services de sécurité privés dans des domaines tels que : l'entreposage des biens et des pièces à conviction, la surveillance des centrales d'alarmes, la surveillance des prisonniers sous garde ou en transit². Les employés des services de sécurité privés sont souvent engagés par le secteur des affaires. Les crimes d'affaires ou en milieu de travail tels que les vols et les fraudes perpétrés par des employés, et les crimes liés aux ordinateurs sont à la hausse. Les services de police publiques n'ont pas les ressources pour être en mesure de s'occuper des ces « crimes internes »³.

À la lumière des questions mentionnées plus haut, le présent rapport traitera des tendances récentes relevées dans les données sur l'effectif et sur les dépenses des services de police recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'administration policière.

L'Enquête annuelle sur l'administration policière permet de recueillir des données sur l'effectif réel au 15 juin de l'année courante et sur les données définitives relatives aux dépenses encourues au cours de l'année précédente. Les données présentées dans ce rapport représentent donc l'effectif des services de police au 15 juin 1998 et les dépenses définitives pour l'année 1997 (ou 1997-1998 pour les corps dont la comptabilité se fait selon l'exercice financier). Veuillez vous reporter à la section de la méthodologie, laquelle contient une explication des modifications apportées à cette enquête en 1996.

Effectif policier

Note aux lecteurs

Données sur le personnel : Les comptes sur le personnel sont basés sur des équivalents à temps plein, permanents; les heures de travail des employés à temps partiel sont converties en équivalents à temps plein (p. ex., 4 employés travaillant 10 heures par semaine équivalraient à 1 employé à temps plein travaillant une semaine de 40 heures). Les membres auxiliaires de la police et les autres bénévoles ne sont pas inclus. Des modifications à la date effective pour l'effectif des employés ont été apportées en 1996 (voir Méthodologie – couverture).

Le nombre de policiers pour 100 000 habitants continue de baisser

En 1998, le nombre de policiers est demeuré pratiquement inchangé (54 722) par rapport à 1997. Le nombre de policiers pour 100 000 habitants, toutefois, a diminué de nouveau en 1997, pour s'établir à 181 policiers pour 100 000 habitants au Canada, soit le taux le plus faible depuis 1970 (figure 1, tableau 6). Il s'agit de la septième année d'affilée au cours de laquelle on a enregistré une baisse du taux de policiers pour 100 000 habitants.

Le nombre de policiers pour 100 000 habitants avait augmenté constamment au cours des années 60 et au début des années 70, pour atteindre un sommet de 206 agents pour 100 000 habitants en 1975. Entre 1975 et 1991, l'effectif policier a augmenté à peu près au même rythme que celui de la population canadienne. Depuis 1991, toutefois, la population du Canada a augmenté de 8 % alors que le nombre de policiers a diminué de 4 %

L'effectif policier au Canada (181 policiers pour 100 000 habitants) est plus faible que l'effectif des États-Unis⁴ (250), et de l'Angleterre et du pays de Galles⁵ (240). Alors que le nombre de policiers à l'emploi des États et des municipalités aux États-Unis a connu une hausse de 9 % entre 1992 et 1996, le nombre de policiers en Angleterre et au pays de Galles a diminué de 1 % depuis 1993.

¹ Swol, Karen. « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada ». Juristat. Vol. 18, N° 13. Centre canadien de la statistique juridique. Novembre 1998.

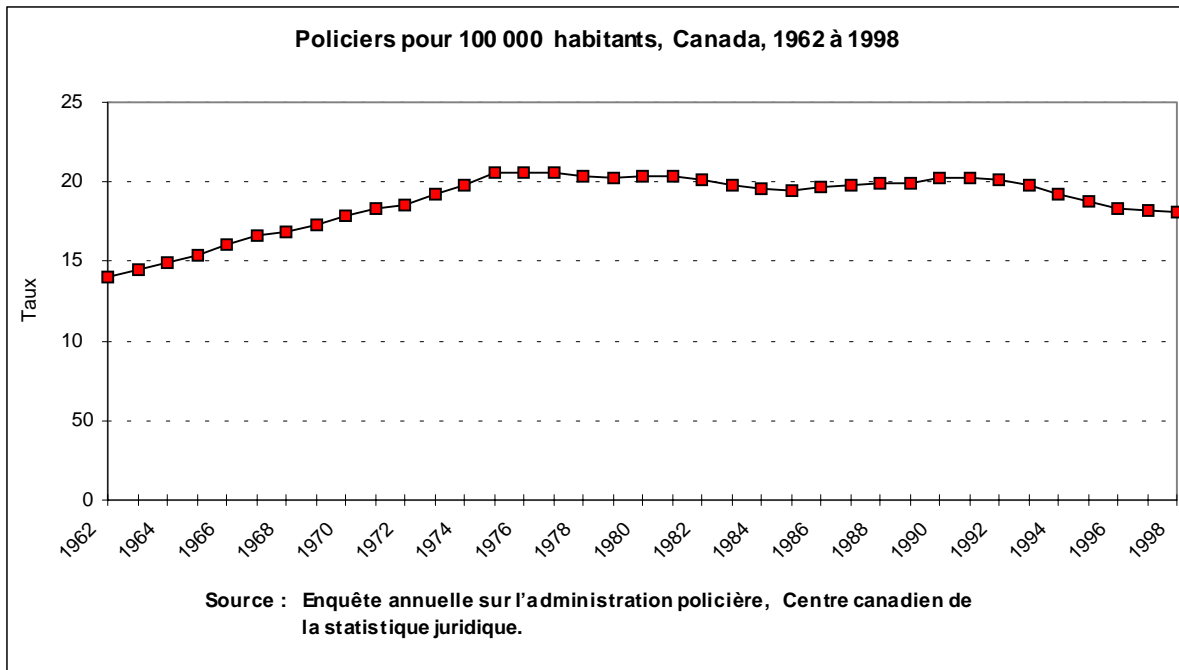
² Stewart Bob. « Breaking Barriers: Public Police and Private Security ». Gazette de la GRC. Vol. 59, N° 12, 1997.

³ Gerden, Robert J. Private Security: A Canadian Perspective. Canada: Prentice Hall, 1998.

⁴ Ministère de la Justice des É.-U., Bureau des statistiques sur la justice. Statistiques sur les États et la mise en application de la loi, 1996.

⁵ Bureau central. « Police Service Personnel ». Statistical Bulletin. Numéro 17, 1998, septembre 1998.

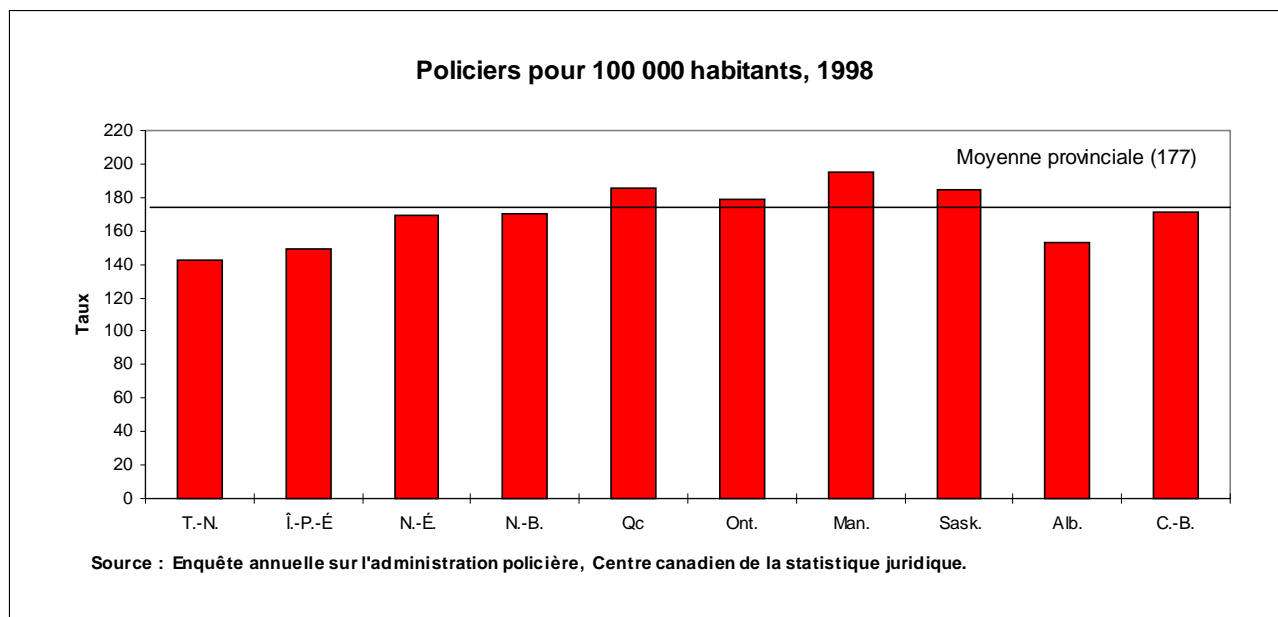
Figure 1



Le Manitoba compte le plus grand nombre de policiers pour 100 000 habitants

La figure 2 présente le nombre de policiers pour 100 000 habitants selon la province. Les deux territoires ont été exclus de cette figure puisque leur population clairsemée qui couvre une immense surface se traduit par un nombre de policiers pour 100 000 habitants beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada (voir aussi le tableau 7.) Il est à noter que le Québec compte un plus grand nombre de policiers « temporaires » que tout autre secteur de compétence. Les policiers temporaires sont engagés pour remplacer, au besoin, les policiers permanents. Les comptes des policiers temporaires ne sont inclus dans aucun des comptes de policiers, puisque seuls les policiers permanents à temps plein (et équivalents à temps plein) sont dénombrés.

Figure 2



Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Le Manitoba dénombrait le plus grand nombre de policiers pour 100 000 habitants (195) pour la troisième année consécutive en 1997, suivi du Québec (185) et de la Saskatchewan (185). Terre-Neuve (143) et l'Île-du-Prince-Édouard (149) ont continué à afficher les taux de policiers pour 100 000 habitants les plus faibles.

Alors que l'effectif national des policiers a diminué de 4 % depuis 1991, des hausses remarquables ont été observées en Colombie-Britannique (+12 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (+8 %) et en Nouvelle-Écosse (+3 %) au cours de la même période (voir le tableau 7). Des baisses importantes se sont produites à Terre-Neuve (-15 %) et au Québec (-7 %).

Parmi les régions métropolitaines, Thunder Bay enregistre le taux le plus élevé

Le tableau 1 présente le nombre de policiers pour 100 000 habitants dans les 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada (que l'on définit comme de grandes agglomérations urbaines comptant plus de 100 000 habitants). Les policiers inclus dans le tableau 1 sont ceux qui fournissent des services policiers municipaux ou provinciaux seulement.

En 1998, Thunder Bay (186) a déclaré le nombre le plus élevé de policiers pour 100 000 habitants, suivie de Winnipeg (182) et de Saint John (175). Sherbrooke (116) affichait le taux le plus faible, suivie de Kitchener (118) et de St.Catharines-Niagara (125). Parmi les plus grandes régions métropolitaines (de plus de 500 000 habitants), Winnipeg comptait le nombre de policiers pour 100 000 habitants le plus élevé, alors qu'Ottawa-Hull (partie de l'Ontario) déclarait le nombre le plus bas (130).

Tableau 1

Policiers et criminalité dans les régions métropolitaines de recensement¹

	1997 Population ²	1998 Policiers	Policiers pour 100 000 habitants	1997 Taux de criminalité ³
Thunder Bay	128 922	240	186,2	11 259
Winnipeg	677 291	1 230	181,6	10 281
Saint John	128 924	225	174,5	6 980
Regina	198 845	345	173,5	14 500
Montréal	3 384 233	5 841	172,6	7 531
Windsor	298 125	508	170,4	8 116
Toronto	4 511 966	7 375	163,5	6 549
Saskatoon	222 842	345	154,8	12 126
Halifax	349 164	526	150,6	9 388
Victoria	320 335	475	148,3	11 434
St. John's	174 118	257	147,6	7 077
Ottawa-Hull (partie du Québec)	256 461	377	147,0	7 216
Edmonton	899 466	1 322	147,0	8 836
Vancouver	1 927 998	2 808	145,6	13 029
Trois-Rivières	142 085	204	143,6	6 662
Sudbury	165 757	232	140,0	7 505
Calgary	885 130	1 201	135,7	7 796
Hamilton	663 587	898	135,3	7 608
Québec	700 197	929	132,7	5 664
Ottawa-Hull (partie de l'Ontario)	788 788	1 022	129,6	8 023
London	424 304	547	128,9	8 652
Chicoutimi-Jonquière	167 515	213	127,2	6 323
St. Catharines - Niagara ⁴	426 659	533	124,9	7 559
Kitchener ⁴	433 815	511	117,8	6 458
Sherbrooke	150 742	175	116,1	5 853

¹ La RMR d'Oshawa n'est pas incluse en raison des différences entre les frontières de la juridiction policière et de cette RMR.

² Les chiffres de la population représentant des estimations postcensitaires préliminaires sur les RMR au 1^{er} juillet 1997 (les données les plus récentes pour les RMR) Division de la démographie, Statistique Canada.

³ Les taux de criminalité pour 1997 (les plus récents) représentent le nombre d'affaires au Code criminel (à l'exclusion des délits de la route) pour 100 000 habitants.

⁴ La population des RMR a été ajustée pour correspondre aux frontières policières.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique.

Les femmes comptent pour presque 1 policier sur 8

Les efforts visant à recruter un plus grand nombre de policières, en particulier au cours des dernières années, ont porté fruit. En 1998, les femmes comptaient pour 12 % des policiers au Canada. Alors que le nombre de policiers a diminué de 1 % par rapport à 1997, le nombre de policières a augmenté de 10 %. La proportion de policières a augmenté de façon soutenue depuis le milieu des années 70 après avoir été moins de 1 % au cours des années 60 et au début des années 70 (tableau 2 et figure 3).

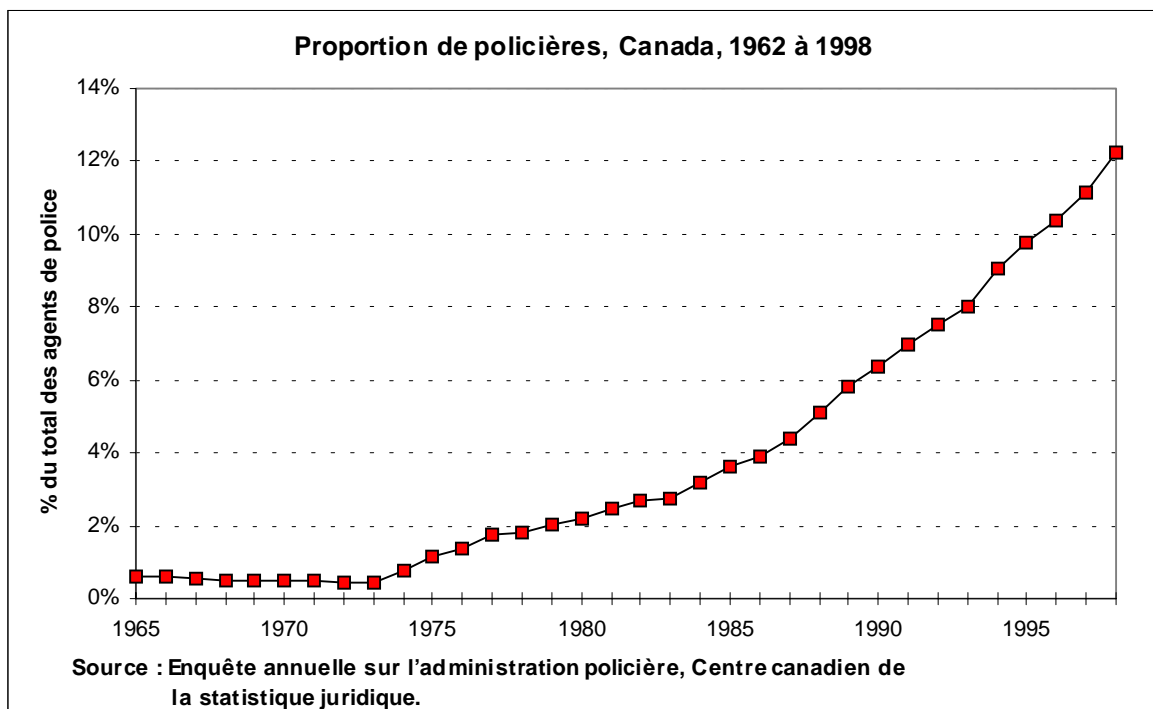
À l’instar du recrutement, le roulement est un autre facteur qui peut influencer sur le ratio homme/femme au sein de l’effectif policier. La nature du travail et l’horaire (travail par quarts) sont souvent problématiques pour les policiers, en particulier pour les femmes qui élèvent des enfants. Il est souvent difficile de trouver des garderies qui sont ouvertes 24 heures par jour, surtout dans les régions rurales.

Tableau 2
Policiers selon le sexe, Canada, certaines années

Année	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
1965	29 956	99,4	190	0,6	30 146
1970	37 763	99,5	186	0,5	37 949
1975	47 151	98,8	562	1,2	47 713
1980	48 749	97,8	1 092	2,2	49 841
1985	48 518	96,4	1 833	3,6	50 351
1990	52 461	93,6	3 573	6,4	56 034
1995	49 630	90,2	5 378	9,8	55 008
1997	48 628	88,9	6 091	11,1	54 719
1998	48 036	87,8	6 686	12,2	54 722

Source: Enquête annuelle sur l’administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Figure 3



Les perspectives de carrière des femmes s'améliorent graduellement

La représentation des femmes s'est accrue à tous les grades (tableau 3). En 1998, les femmes représentaient 2 % des officiers supérieurs, 4 % des sous-officiers et 16 % des agents, alors qu'elles comptaient, en 1986, pour 1 % des officiers supérieurs et des sous-officiers, et 5 % des agents. La première femme chef de police d'un service de police municipal a été nommée en 1994 à Guelph, en Ontario. Depuis cette année là, deux femmes ont été nommées chef de police, les deux, au sein de services de police d'importance : Calgary et la Police provinciale de l'Ontario.

Parmi les policiers, la répartition de l'âge des femmes est très différente de celle des hommes. Les données du *Recensement de la population et du logement* de 1996 révèlent que plus des deux tiers des policières étaient âgées de moins de 35 ans, alors que les deux tiers des hommes étaient âgés de 35 ans et plus⁶. Au fur et à mesure que les femmes ont acquis de l'expérience et de l'ancienneté au cours des dernières années, elles ont commencé leur cheminement de carrière.

Tableau 3

Répartition homme/femme des policiers selon le grade, Canada, certaines années

Année	Officiers supérieurs			Sous-officiers			Agents		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1986	99,8	0,2	100	99,5	0,5	100	94,6	5,4	100
1988	99,8	0,2	100	99,2	0,8	100	93,0	7,0	100
1990	99,6	0,4	100	98,7	1,3	100	91,4	8,6	100
1992	99,3	0,7	100	98,4	1,6	100	89,8	10,2	100
1994	98,7	1,3	100	97,8	2,2	100	88,0	12,0	100
1996	98,3	1,7	100	97,0	3,0	100	86,5	13,5	100
1998	97,8	2,2	100	96,1	3,9	100	84,5	15,5	100

Source: Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

La représentation des personnes de minorités visibles est faible alors que celle des Autochtones est bonne

Les données du *Recensement de la population et du logement* de 1996 indiquent que les groupes de minorités visibles (à l'exception des Autochtones) comptaient pour 10 % de la population active au Canada, mais seulement 3 % des policiers⁷. En dépit des efforts déployés par un certain nombre de services de police pour encourager les personnes de minorités visibles à poser leur candidature en vue de postes de policiers, ces derniers ont eu de la difficulté à recruter des personnes de minorités visibles.

Selon les données du Recensement de 1996, les Autochtones comptaient pour près de 2 % de la population active au Canada, mais représentaient 3 % des policiers⁸. Cette représentation plus forte au sein des services de police est attribuable en partie à la tendance vers l'établissement de Services policiers autonomes des Premières nations, dans le cadre duquel, des policiers autochtones desservent leur propre collectivité.

Le nombre d'affaires par policier continue d'augmenter

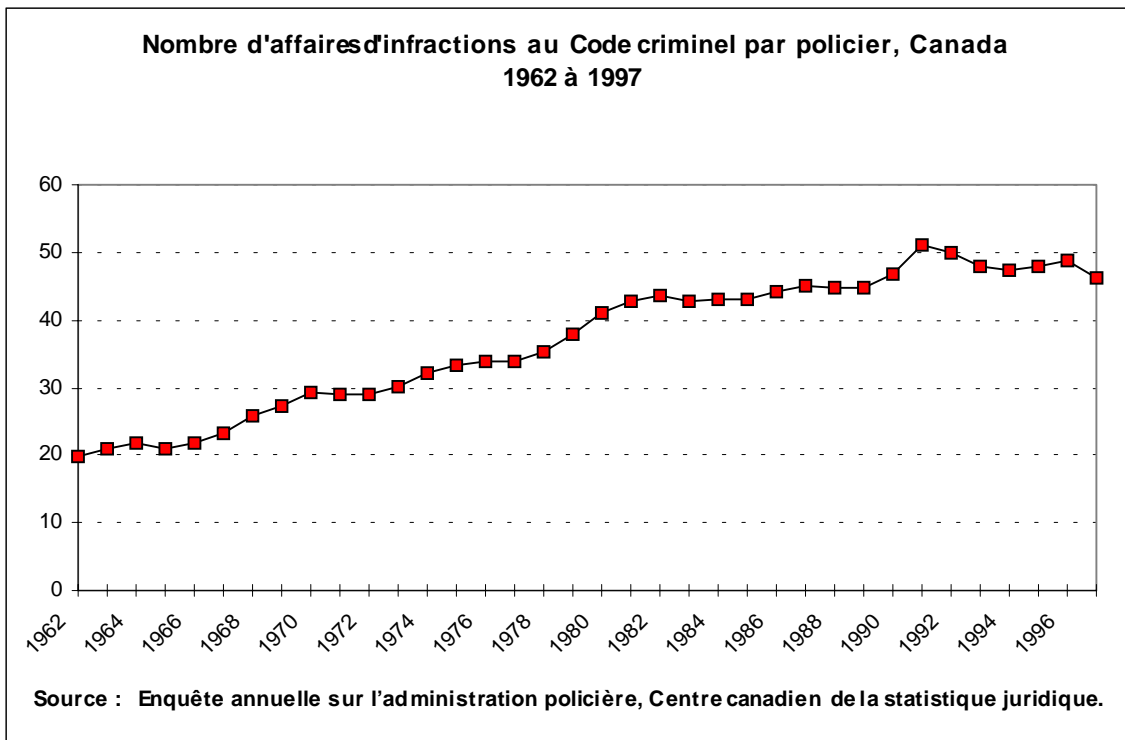
Le nombre d'affaires comportant des infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des infractions de la circulation) par policier peut servir d'un des indicateurs de la charge de travail des policiers. Ce ratio dépend non seulement du nombre de policiers, mais aussi des changements dans le nombre de crimes signalés à la police. Le nombre d'affaires au *Code criminel* par policier a augmenté régulièrement, passant de 20 affaires par policier en 1962 à un sommet de 51 affaires en 1991. Depuis 1991, ce ratio a suivi une tendance générale à la baisse, et en 1997, il se situait à 46 affaires par policier (figure 4, tableau 6).

⁶ Swol, Karen. « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada ». Juristat. Vol. 18, N° 13. Centre canadien de la statistique juridique. Novembre 1998.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

Figure 4



Le personnel civil

En 1998, le nombre d'employés civils a diminué de 2 % par rapport à 1997. De 1962 à 1987, l'effectif des employés civils a connu une période de croissance soutenue, étant donné que l'on a assigné à ces employés certaines fonctions qui avaient jusque là été accomplies par des policiers (telles que la répartition et la mise en application des règlements municipaux). Au cours de cette période de 25 ans, le nombre de civils a plus que triplé alors que le nombre de policiers a doublé. Entre 1987 et 1998, le nombre de civils est demeuré relativement stable, se situant, en moyenne, à environ 19 550 employés. La figure 5 montre que le ratio de policiers par rapport aux civils est tombé d'un sommet de près de 4,6:1, en 1963, à 2,7:1 en 1987. Au cours des dix dernières années, ce ratio est demeuré stable.

La proportion d'hommes et de femmes au sein de la catégorie des civils a également connu des changements au fil des ans (tableau 4). Le nombre d'hommes a été plus élevé jusqu'en 1970, année au cours de laquelle le nombre de femmes a dépassé celui des hommes. Vers le milieu des années 80, les femmes comptaient pour les deux tiers de tous les civils, une proportion qui n'a pas changé aujourd'hui.

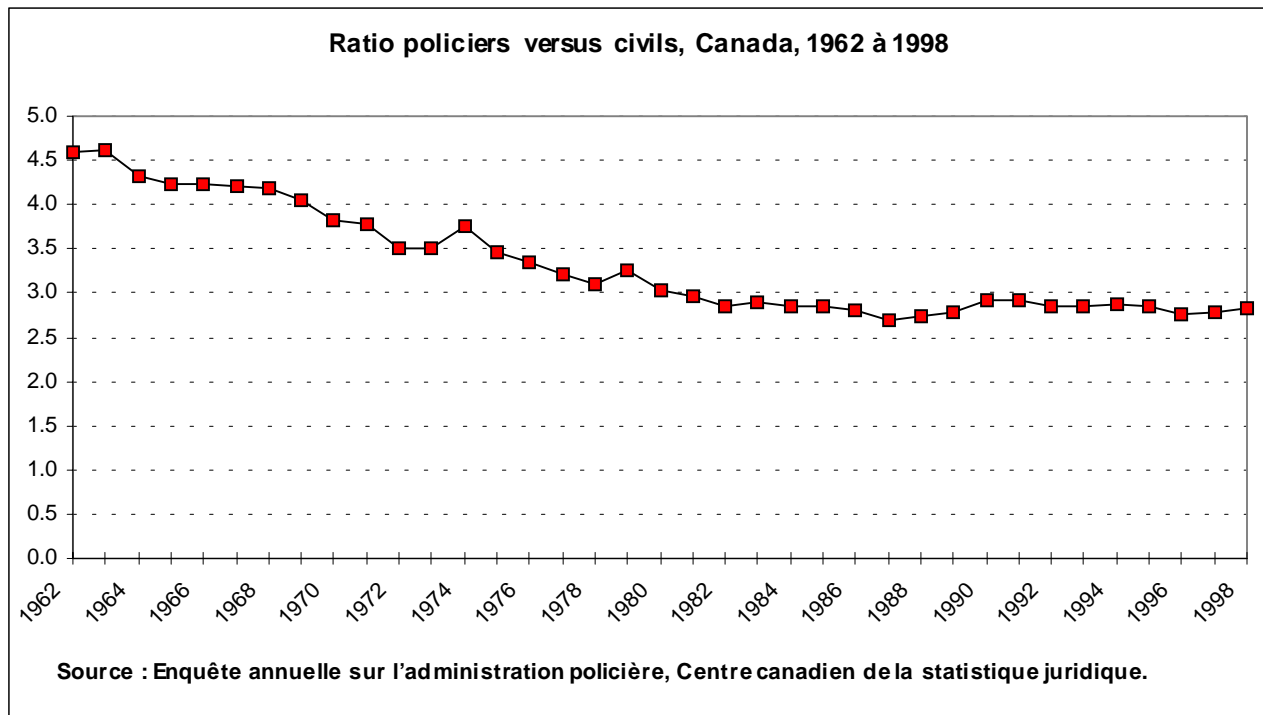
Tableau 4

Nombre de civils selon le sexe, Canada, certaines années

Année	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
1965	3 842	53,9	3 291	46,1	7 133
1970	4 929	49,6	5 007	50,4	9 936
1975	5 218	37,8	8 576	62,2	13 794
1980	6 140	37,4	10 270	62,6	16 410
1985	5 950	33,6	11 752	66,4	17 702
1990	7 093	36,8	12 166	63,2	19 259
1995	6 393	33,2	12 866	66,8	19 259
1998	6 247	32,3	13 122	67,7	19 369

Source: Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Figure 5



Dépenses au chapitre des services de police

Note aux lecteurs

Les dépenses au chapitre des services de police comprennent les dépenses de fonctionnement réelles engagées au cours de l'année civile 1997 ou de l'exercice financier 1997-1998 (avril 1997 à mars 1998). La plupart des corps de police municipaux fonctionnent selon l'année civile tandis que les corps provinciaux et la GRC fonctionnent selon l'exercice financier. Aux fins du présent rapport, l'année civile (p. ex., 1997) servira à qualifier les dépenses au chapitre des services de police. Les dépenses comprennent : les traitements et les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement comme les frais touchant les locaux, le combustible, l'entretien, etc.

En 1996, la section de l'enquête qui concernait les dépenses a été révisée. Comme cette révision n'a eu qu'un effet minime (moins de 1 %), les comparaisons avec les données de l'année précédente sont toujours possibles (voir Méthodologie – couverture). En outre, en raison des différences entre les types de dépenses dont les services de police sont responsables, il se peut que les chiffres fournis ne représentent pas toujours le coût intégral des services de police fournis par un corps particulier.

Les dépenses au chapitre des services de police sont à la hausse

En 1997, les dépenses au chapitre des services de police se sont élevées à 5,99 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 2,3 % par rapport à 1996. Même après correction pour tenir compte de l'inflation, les dépenses ont augmenté de 0,6 %. Suivant quatre années de faibles baisses (correction pour tenir compte de l'inflation), on a observé, en 1997, la première hausse en dollars constants en cinq ans (tableau 5, figure 6). Les 5,99 milliards de dollars engagés au chapitre des services de police au Canada en 1997 représentent un coût de 200 \$ par Canadien.

Règle générale, on consacre un peu plus de 80 % du budget aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux. Les services de police municipaux continuent de représenter environ 56 % des dépenses des services de police, les services de police provinciaux comptent pour 24 % de celles-ci, et les coûts fédéraux et les autres coûts engagés par la GRC, pour les autres 20 % du total des dépenses (tableau 8).

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 5

Dépenses au chapitre des services policiers, en dollars courants et constants, Canada

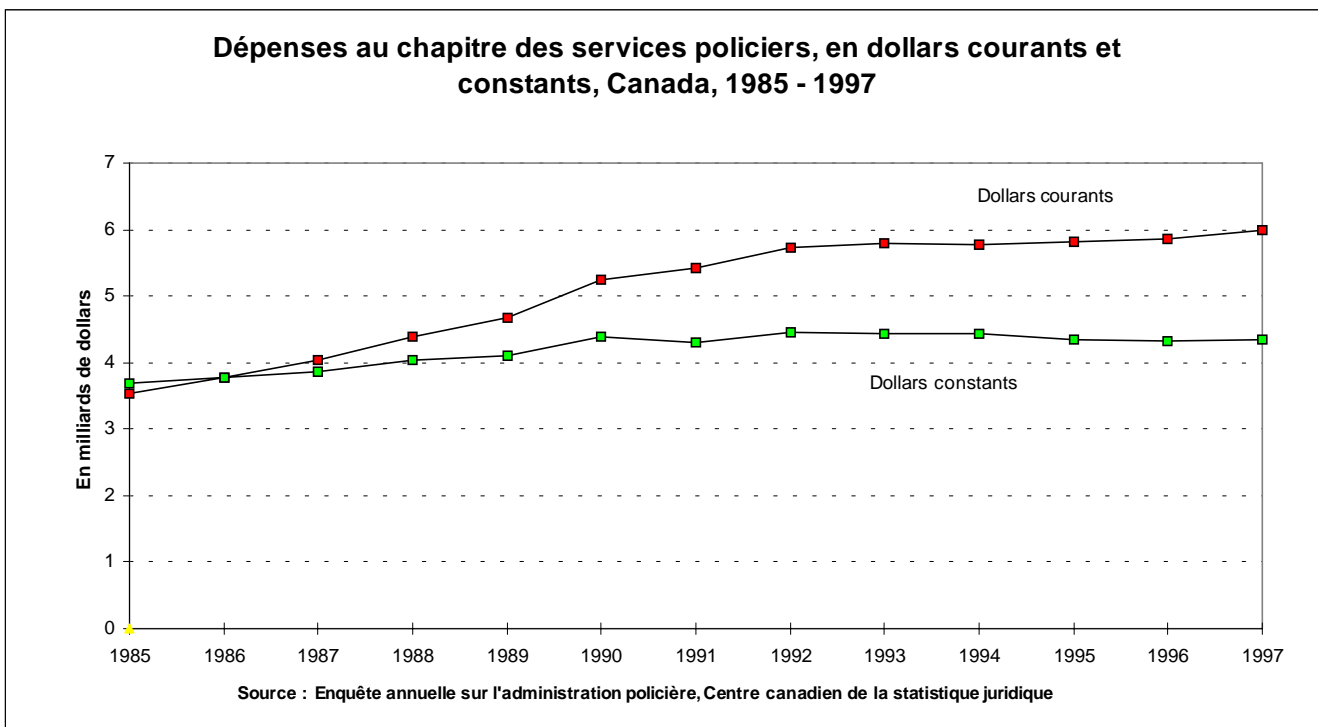
Année	Dollars courants		Dollars constants	
	en milliers de dollars	Taux de variation d'une année à l'autre	en milliers de dollars	Taux de variation d'une année à l'autre
1985	3 542 240	...	3 689 833	...
1986	3 772 217	6,5	3 772 217	2,2
1987	4 027 809	6,8	3 858 055	2,3
1988	4 389 414	9,0	4 041 818	4,8
1989	4 684 760	6,7	4 109 439	1,7
1990	5 248 530	12,0	4 392 075	6,9
1991	5 426 887	3,4	4 300 227	-2,1
1992	5 716 833	5,3	4 462 789	3,8
1993	5 790 165	1,3	4 440 311	-0,5
1994	5 783 656	-0,1	4 425 138	-0,3
1995	5 808 607	0,4	4 351 017	-1,7
1996	5 856 055	0,8	4 318 624	-0,7
1997	5 988 947	2,3	4 346 115	0,6

... N'ayant pas lieu de figurer.

Nota : On s'est servi de l'indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants par rapport à une année de base (1986=100).

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Figure 6



Le Québec et l'Ontario ont les coûts par habitant les plus élevés

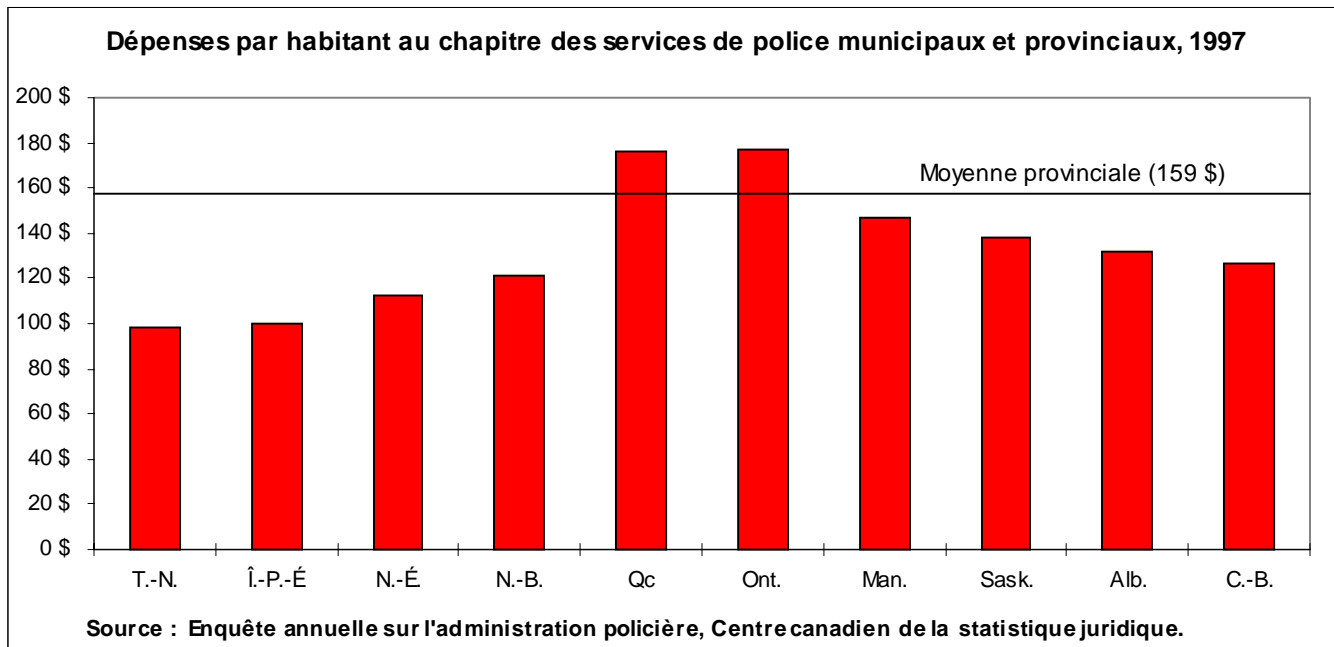
La figure 7 compare le coût par habitant des services de police municipaux et provinciaux, selon la province, pour 1997. Seules les dépenses au chapitre des services de police municipaux et provinciaux sont incluses parce que les provinces ne sont pas chargées des services policiers fédéraux et des autres dépenses administratives de la GRC. Les coûts par habitant pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été exclus du graphique, car la petite taille de la population qui couvre une immense surface se traduit par des coûts par habitant sensiblement plus élevés que ceux du reste du Canada.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Au Canada, le coût par habitant des services de police municipaux et provinciaux en 1997 était de 159 \$. Le Québec et l'Ontario avaient le coût par habitant le plus élevé (177 \$) en 1997, tandis que Terre-Neuve (98 \$) et l'Île-du-Prince-Édouard (100 \$), ont connu les taux les plus faibles. Le Québec et l'Ontario ont affiché les coûts par habitant les plus élevés depuis le début de la collecte des données sur les dépenses dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'administration policière (à compter de 1985). Les provinces de l'Atlantique, plus particulièrement Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont, en général, enregistré les coûts par habitant les plus faibles au cours de la même période.

Les données tirées du *Recensement de la population et du logement* de 1996 révèlent que les policiers de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec touchaient les revenus moyens provenant d'un emploi les plus élevés en 1995, alors que les policiers de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba avaient les revenus les plus faibles⁹.

Figure 7



Dépenses relatives aux services de police municipaux

La législation provinciale peut exiger des villes dont la population atteint un nombre minimum d'habitants, qu'elles maintiennent leur propre corps policier municipal. Trois options s'offrent aux municipalités souhaitant offrir des services policiers municipaux : former leur propre corps de police, se fusionner avec un corps policier existant ou conclure un contrat avec le corps de police provincial ou la GRC. En 1997, on comptait 581 corps policiers municipaux au Canada, dont 196 contrats de services policiers municipaux avec la GRC et 36 contrats de services policiers municipaux avec la PPO. Au total, les services policiers municipaux comptaient pour 64 % de tous les policiers et représentaient 56 % de l'ensemble des dépenses au chapitre des services de police pour 1997.

Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve sont les seules régions au Canada à ne pas avoir de corps policier municipal. Les services policiers municipaux à Terre-Neuve sont gérés différemment de ceux des autres provinces. La Royal Newfoundland Constabulary qui est un corps policier provincial, n'offre des services qu'aux trois plus grandes municipalités, soit St. John's, Corner Brook et Labrador City, de même que Churchill Falls, et les coûts sont assumés par le gouvernement provincial. Selon l'entente, les coûts des services de police assurés à ces municipalités sont inclus dans les coûts des services de police provinciaux (voir le tableau 10). Le reste de la province reçoit les services de police de la GRC en vertu d'une entente provinciale.

⁹ Swol, Karen. « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada ». Juristat. Vol. 18, N° 13. Centre canadien de la statistique juridique. Novembre 1998.

En 1997, la GRC employait 3 570 agents à contrat dans 196 municipalités de toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, le Québec et l'Ontario. Les frais des services policiers municipaux assurés à contrat par la GRC sont fonction de la taille de la municipalité. Au cours de l'année 1997, la plupart des municipalités de moins de 15 000 habitants assumaient 70 % des coûts des services policiers municipaux, tandis que les municipalités de 15 000 habitants ou plus en assumaient 90 % dans la plupart des cas. Cette formule de répartition des coûts tient compte des coûts afférents aux services policiers fédéraux et aux autres services relatifs au maintien de l'ordre assurés par la GRC, qui viennent s'ajouter aux services policiers municipaux. Le tableau 9 fournit des détails sur les dépenses au chapitre des services policiers municipaux assurés par la GRC; il présente séparément la part assumée par la municipalité et la part des coûts des contrats qui ne lui est pas facturée.

Trente-six municipalités ontariennes ont conclu un contrat de services avec la PPO en 1997, pour un total de 414 policiers chargés de fournir des services policiers municipaux.

Les autres 349 corps de police municipaux comptaient plus de 30 000 policiers, soit 89 % de tous les policiers municipaux du Canada, et représentaient 92 % du total des dépenses au chapitre des services de police municipaux.

Dépenses relatives aux services de police provinciaux

Les services de police provinciaux représentaient près du quart (24 %) du total des dépenses en 1997. La GRC fournit des services policiers provinciaux/territoriaux dans toutes les provinces et tous les territoires à l'exception du Québec et de l'Ontario qui maintiennent leur propre corps policier provincial : la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario, respectivement. Terre-Neuve maintient également son propre corps de police, soit la Royal Newfoundland Constabulary qui, comme il est mentionné ci-dessus, offre des services aux trois plus grandes municipalités. La GRC assure, en vertu d'un contrat avec la province, des services de police aux autres municipalités et aux régions rurales.

Dans les provinces et les territoires où la GRC assure des services policiers provinciaux à contrat, les provinces assument 70 % du total des coûts dans la plupart des cas. Comme dans le cas des services policiers municipaux, cette formule de partage des coûts tient compte des coûts relatifs aux services policiers fédéraux et des autres services relatifs au maintien de l'ordre assurés par la GRC, qui viennent s'ajouter aux services policiers provinciaux. Le tableau 10 fournit des renseignements sur la part des contrats de services policiers provinciaux qui est imputable aux provinces.

Dépenses relatives aux services de police fédéraux et autres dépenses engagées par la GRC

En 1997, le coût au gouvernement fédéral des dépenses engagées au chapitre des services policiers fédéraux et les autres dépenses engagées par la GRC ont totalisé 1,22 milliard de dollars, ce qui comprend une somme de 252,9 millions pour la part des services de police à contrat municipaux et provinciaux de la GRC considérés comme des services policiers fédéraux. La GRC est chargée de l'application des lois fédérales et de la prestation de services de protection dans l'ensemble des provinces et territoires. Les autres dépenses engagées par la GRC comprennent les coûts liés à l'administration des divisions et du quartier général et les coûts associés à la prestation de services nationaux de police tels que : les laboratoires judiciaires; le Collège canadien de police, qui offre à des corps policiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, une formation et des services de recherche; un soutien informatique aux fins de la gestion et de l'exploitation du CIPC (base de données nationale informatisée à laquelle ont accès tous les corps policiers); des services de télécommunications pour la transmission radio et la transmission de données, qui permettent de faire en sorte que tous les détachements reçoivent des renseignements à jour; des renseignements de nature criminelle; et la participation aux services de maintien de la paix des Nations Unies.

Méthodologie — couverture

Le présent rapport est fondé sur les données recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'administration policière, qui est réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique. Cette enquête est le principal outil de collecte de données nationales sur l'effectif et les dépenses déclarés par tous les corps de police municipaux, provinciaux et fédéraux. D'autres renseignements ne figurant pas dans le rapport sont disponibles et peuvent être fournis pour l'établissement de rapports spéciaux ou en réponse à des demandes individuelles.

Révision de 1986 – On a révisé l'Enquête en 1986 afin de recueillir des données sur les dépenses relatives aux services de police ainsi que des renseignements plus détaillés sur l'effectif policier et leurs fonctions. Étant donné que l'ancienne et la nouvelle enquête ont été menées simultanément en 1986, on a pu examiner les effets du passage de l'une à l'autre. Une analyse des données a révélé de légères différences entre les deux enquêtes sur le plan de la répartition de l'effectif policier. Pour corriger ces différences méthodologiques, on a ajusté, à l'échelle nationale, les données antérieures à 1986 qui figurent dans le tableau 6.

Révision de 1996 – En 1996, on a modifié la date effective de la collecte des données sur l'effectif (du 30 septembre au 15 juin). Les brigadiers scolaires ont été ajoutés à l'Enquête en 1996, et pour tenir compte de ces changements, on a corrigé les données sur l'effectif des civils à compter de 1986. On a apporté d'autres changements à la section des dépenses de l'Enquête. Les dépenses relatives à l'achat et à la location de véhicules ne doivent être incluses que si elles font partie du budget de fonctionnement du corps policier. Avant 1995, toutes les dépenses relatives à l'achat et à la location de véhicules étaient incluses quelque soit le type de budget. On a élargi la catégorie des avantages sociaux de manière à inclure ceux qui sont payés par d'autres organismes gouvernementaux. La diminution des dépenses attribuable aux achats de véhicules et l'augmentation des dépenses attribuable à l'inclusion des avantages sociaux payés par d'autres organismes gouvernementaux ont été examinées en détail. On a estimé que les corrections apportées aux données sur les dépenses représentaient une modification globale de moins de 1 %.

Couverture – Tous les corps policiers municipaux et provinciaux ainsi que la Gendarmerie royale du Canada sont inclus dans le rapport. Sont exclus les services de police fédéraux suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la Police de Ports Canada, la Police des chemins de fer et la Police militaire. Les ministères fédéraux et provinciaux qui sont chargés d'appliquer certaines lois dans les domaines de l'impôt sur le revenu, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la faune sont aussi exclus. Les agents de sécurité et les enquêteurs du secteur privé continuent d'être hors du champ de cette enquête, même si l'on parle d'eux en termes généraux dans le rapport.

Populations – Les données sur la population, qui ont été fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada, représentent des estimations postcensitaires et intercensitaires. Les données démographiques sont mises à jour régulièrement et, de ce fait, les taux publiés dans le présent rapport peuvent diverger légèrement des taux publiés dans des rapports antérieurs.

Comparabilité des données sur les dépenses entre les corps policiers – L'une des principales préoccupations concernant les données de cette enquête a trait à la comparabilité des coûts entre les services policiers. Toute comparaison entre les corps policiers doit être faite avec prudence, puisque seules les données sur les frais acquittés à même les fonds prévus au budget des corps policiers (à l'exception des avantages sociaux) figurent dans le présent rapport. Par exemple, les frais touchant les locaux, l'entretien et le soutien, ou les frais relatifs à l'application des règlements municipaux et aux services de sécurité dans les tribunaux sont assumés par la municipalité dans certains cas et par le corps policier lui-même dans d'autres cas. De même, les dépenses au chapitre des services de police municipaux assurés à contrat par la GRC ne comprennent pas les coûts relatifs aux employés municipaux que les municipalités mettent sans frais à la disposition de la GRC. En outre, lorsqu'un contrat avec la GRC est en vigueur, il se peut que les municipalités doivent supporter d'autres frais de services de police qui sont en sus des coûts facturables prévus dans le contrat et qui ne sont pas compris dans le présent rapport.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 6

Tendances relevées dans le personnel policier¹ et les dépenses policières, Canada, de 1962 à 1998

Année	Population ²	Policiers	Civils	Total du personnel	Ratio policier : employé civil	Nombre d'habitants par policier	Nombre de policiers pour 100,000 habitants	Nombre d'infractions réelles ³ au Code criminel	Nombre d'affaires par policier	Dépenses totales	Coût par habitant
	en milliers									en milliers de dollars	en dollars
1962	18 583,0	26 129	5 699	31 828	4,58	711,2	140,6	514 986	19,7
1963	18 931,0	27 333	5 935	33 268	4,61	692,6	144,4	572 105	20,9
1964	19 291,0	28 823	6 655	35 478	4,33	669,3	149,4	626 038	21,7
1965	19 644,0	30 146	7 133	37 279	4,23	651,6	153,5	628 418	20,8
1966	20 014,9	32 086	7 583	39 669	4,23	623,8	160,3	702 809	21,9
1967	20 378,0	33 792	8 018	41 810	4,21	603,0	165,8	784 568	23,2
1968	20 701,0	34 887	8 351	43 238	4,18	593,4	168,5	897 530	25,7
1969	21 001,0	36 342	8 963	45 305	4,05	577,9	173,0	994 790	27,4
1970	21 297,0	37 949	9 936	47 885	3,82	561,2	178,2	1 110 066	29,3
1971	21 962,1 ^r	40 148	10 597	50 745	3,79	547,0 ^r	182,8 ^r	1 166 458	29,1
1972	22 219,6 ^r	41 214	11 762	52 976	3,50	539,1 ^r	185,5 ^r	1 189 805	28,9
1973	22 493,8 ^r	43 142	12 297	55 439	3,51	521,4 ^r	191,8 ^r	1 298 551	30,1
1974	22 808,4 ^r	45 276	12 085	57 361	3,75	503,8 ^r	198,5 ^r	1 456 885	32,2
1975	23 142,3 ^r	47 713	13 794	61 507	3,46	485,0 ^r	206,2 ^r	1 585 805	33,2
1976	23 449,8 ^r	48 213	14 377	62 590	3,35	486,4 ^r	205,6 ^r	1 637 704	34,0
1977	23 726,3 ^r	48 764	15 231	63 995	3,20	486,6 ^r	205,5 ^r	1 654 020	33,9
1978	23 964,0 ^r	48 705	15 749	64 454	3,09	492,0 ^r	203,2 ^r	1 714 297	35,2
1979	24 202,2 ^r	48 990	15 001	63 991	3,27	494,0 ^r	202,4 ^r	1 855 271	37,9
1980	24 516,3 ^r	49 841	16 410	66 251	3,04	491,9 ^r	203,3 ^r	2 045 399	41,0
1981	24 820,4 ^r	50 563	16 999	67 562	2,97	490,9 ^r	203,7 ^r	2 168 201	42,9
1982	25 117,4 ^r	50 539	17 738	68 277	2,85	497,0 ^r	201,2 ^r	2 203 668	43,6
1983	25 367,0 ^r	50 081	17 342	67 423	2,89	506,5 ^r	197,4 ^r	2 148 633	42,9
1984	25 607,6 ^r	50 010	17 503	67 513	2,86	512,0 ^r	195,3 ^r	2 147 657	42,9
1985	25 842,6 ^r	50 351	17 702	68 053	2,84	513,2 ^r	194,8 ^r	2 174 175	43,2	3 542 240	137
1986	26 100,6 ^r	51 425	18 273	69 698	2,81	507,5 ^r	197,0 ^r	2 277 749	44,3	3 772 217	145
1987	26 449,9 ^r	52 510	19 558	72 068	2,68	503,7 ^r	198,5 ^r	2 368 956	45,1	4 027 809	152
1988	26 798,3 ^r	53 312	19 407	72 719	2,75	502,7 ^r	198,9 ^r	2 390 007	44,8	4 389 414	164
1989	27 286,2 ^r	54 211	19 526	73 737	2,78	503,3 ^r	198,7 ^r	2 425 936	44,7	4 684 760	172
1990	27 700,9 ^r	56 034	19 259	75 293	2,91	494,4 ^r	202,3 ^r	2 627 193	46,9	5 248 530	189
1991	28 030,9 ^r	56 768	19 440	76 208	2,92	493,8 ^r	202,5 ^r	2 898 988	51,1	5 426 887	194
1992	28 376,6 ^r	56 992	20 059	77 051	2,84	497,9 ^r	200,8 ^r	2 847 981	50,0	5 716 833	201
1993	28 703,1 ^r	56 901	19 956	76 857	2,85	504,4 ^r	198,2 ^r	2 735 626	48,1	5 790 165	202
1994	29 036,0 ^r	55 859	19 492	75 351	2,87	519,8 ^r	192,4 ^r	2 646 209	47,4	5 783 656	199
1995	29 353,9 ^r	55 008	19 259	74 267	2,86	533,6 ^r	187,4 ^r	2 639 654 ^r	48,0 ^r	5 808 607	198
1996	29 671,9 ^r	54 323	19 603	73 926	2,77	546,2 ^r	183,1 ^r	2 644 893 ^r	48,7 ^r	5 856 055	197
1997	30 004,0 ^r	54 719 ^r	19 679 ^r	74 398 ^r	2,78	548,3 ^r	182,4 ^r	2 530 354	46,2	5 988 947	200
1998	30 300,4	54 722	19 369	74 091	2,83	553,7	180,6

.. Nombres indisponibles.

^r Nombres révisés.

¹ Une nouvelle enquête a été mise en oeuvre en 1986. Pour maintenir une continuité historique, les chiffres d'avant 1986 ont été corrigés.

² Estimations intercensitaires définitives pour 1962 à 1970 au 1^{er} juin, aucun ajustement pour annuler l'effet du sous-dénombrement net du recensement; à compter de 1971, les estimations ont été ajustées au 1^{er} juillet pour annuler l'effet du sous-dénombrement net du recensement, les résidents non permanents et les Canadiens de retour au pays; estimations intercensitaires révisées pour 1971 à 1995 au 1^{er} juillet; estimations postcensitaires mises à jour pour 1996 et 1997 au 1^{er} juillet; estimations démographiques postcensitaires préliminaires pour 1998 au 1^{er} juillet.

³ Données provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique. Exclut les affaires d'infractions aux règlements de la circulation du Code criminel.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 7
Policiers¹, selon le niveau du service de police, 1998

Province/ territoire	Popu- lation ² 1998	Indépendant (autre que la GRC)		GRC					Total des policiers	% de variation 1997 à 1998	% de variation de 1991 à 1998 ⁴	Policiers pour 100,000 habitants
		Secteur muni- cipal	Secteur pro- vincial	Secteur muni- cipal	Secteur pro- vincial	Secteur fédéral	Autre ³	Total				
en milliers												
Terre-Neuve	543,2	...	318	...	357	76	25	458	776	-2,3	-15,4	143
Île-du-Prince- Édouard	136,2	83	...	7	86	20	7	120	203	-0,5	8,0	149
Nouvelle-Écosse	936,1	735	...	53	611	129	61	854	1 589	-2,2	3,0	170
Nouveau- Brunswick	752,4	499	...	178	448	104	54	784	1 283	-1,6	-1,2	171
Québec	7 334,1	8 975	3 685	886	57	943	13 603	-1,2	-6,6	185
Ontario ⁵	11 404,8	14 521	4 314	1 469	150	1 619	20 454	1,0	-3,6	179
Manitoba	1 141,0	1 319	...	174	544	149	40	907	2 226	-0,2	1,5	195
Saskatchewan ⁶	1 025,6	780	...	200	673	188	55	1 116	1 896	1,3	-5,0	185
Alberta	2 913,4	2 534	...	630	909	289	108	1 936	4 470	-0,2	-1,2	153
Columbia- Britannique	4 014,3	2 006	...	2 522	1 431	625	281	4 859	6 865	1,7	11,6	171
Yukon	31,6	90	22	6	118	118	-3,3	0,9	374
Territoires du Nord-Ouest	67,9	203	20	17	240	240	-2,4	0,8	354
Total - Province/ territoire	30 300,4	31 452	8 317	3 764	5 352	3 977	861	13 954	53 723	0,1	-2,2	177
GRC - Quartier général et Collège canadien de police	389	610	999	999
Canada	30 300,4	62 904	16 634	7 528	10 704	8 343	2 332	28 907	54 722	0,0	-3,6	181

... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Représente les effectifs policiers réels au 15 juin 1998.

² Estimations postcensitaires préliminaires pour 1998, Division de la démographie, Statistique Canada.

³ Inclut les services policiers canadiens et l'administration du ministère et des divisions.

⁴ On a choisi 1991 pour servir d'année de base au calcul du pourcentage de variation dans les provinces/territoires, étant donné que les diminutions à l'échelle nationale ont commencé après 1991.

⁵ Exclut le personnel du quartier général de la GRC. La Police provinciale de l'Ontario fournit tous les services policiers provinciaux en Ontario et compte 412 policiers qui fournissent des services policiers municipaux à contrat. Le nombre de policiers municipaux de la PPO sont inclus sous la rubrique « Indépendant (autre que la GRC) - Secteur municipal ».

⁶ Exclut le personnel du Collège canadien de police.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 8

Dépenses totales consacrées¹ aux services de police, 1997

Province/territoire	Population en 1997 ²	Secteur municipal ³	Secteur Provincial ³	Total	Coût par habitant
	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers	en dollars
Terre-Neuve ⁴	553,2	...	54 350	54 350	98
Île-du-Prince-Édouard	136,6	6 772	6 865	13 637	100
Nouvelle-Écosse	936,3	58 874	46 751	105 624	113
Nouveau-Brunswick	753,3	59 341	31 981	91 322	121
Québec	7 308,4	859 408	430 748	1 290 156	177
Ontario ⁵	11 253,6	1 491 554	503 088	1 994 642	177
Manitoba	1 138,9	121 280	45 790	167 071	147
Saskatchewan ⁶	1 023,4	85 932	55 568	141 500	138
Alberta	2 836,2	297 549	75 697	373 246	132
Colombie-Britannique	3 963,7	380 541	121 432	501 973	127
Yukon	32,2	...	9 378	9 378	292
Territoires du Nord-Ouest	68,2	...	26 202	26 202	384
Total - Provinces/territoires	30 004,0	3 361 252	1 407 850	4 769 102	159
GRC - Fédéral Administration, ⁷ Quartier général, Collège canadien de police	1 219 845	...
Total - Canada	30 004,0	3 361 252	1 407 850	5 988 947	200

... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes, et comprennent les frais acquittés à même le budget des corps policiers et les avantages sociaux payés par d'autres sources. Les recettes et les recouvrements sont exclus.

² Estimations postcensitaires mises à jour pour 1997, Division de la démographie, Statistique Canada.

³ Les chiffres comprennent le montant facturé à la province, au territoire ou à la municipalité à l'égard des contrats de services de police assurés par la GRC, et non le coût total du contrat. Voir les détails aux tableaux 9 et 10. Dans certaines provinces, les coûts des services de police provinciaux sont assumés par la municipalité.

⁴ Les chiffres des services de police provinciaux incluent la Royal Newfoundland Constabulary et la GRC.

⁵ Exclut le quartier général de la GRC.

⁶ Exclut le Collège canadien de police.

⁷ Inclut tous les autres coûts assumés par la GRC qui ne sont pas payés par la municipalité ou la province / le territoire.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 9

Dépenses consacrées aux services de police municipaux¹, 1997

Province/territoire	Secteur municipal (autre que la GRC)			Contrats de services municipaux assurés par la GRC ²					Total des dépenses pour les corps policiers municipaux
	Nombre de corps policiers	Population ³ surveillée en milliers	Total des dépenses en milliers de dollars	Nombre de contrats	Population ³ surveillée en milliers	Dépenses municipales en milliers de dollars	Dépenses fédérales en milliers de dollars	Total des dépenses en milliers de dollars	
Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	4	50,0	6 342	2	8,3	430	183	613	6 955
Nouvelle-Écosse	17	358,1	55 816	9	32,4	3 058	1 330	4 388	60 204
Nouveau-Brunswick	21	328,8	54 964	11	52,8	4 377	1 619	5 996	60 960
Québec	157	5 831,0	859 408	859 408
Ontario ⁴	136	9 577,1	1 491 554	1 491 554
Manitoba	9	707,9	111 101	23	106,6	10 180	4 312	14 492	125 592
Saskatchewan	17	488,6	74 163	34	151,6	11 769	4 048	15 817	89 980
Alberta	12	1 631,1	256 558	63	575,1	40 991	11 393	52 384	308 942
Columbie-Britannique	12	1 119,8	211 608	54	2 079,5	168 933	24 839	193 772	405 379
Yukon
Territoires du Nord- Ouest
Canada	385	20 092,4	3 121 514	196	3 006,3	239 738	47 724	287 462	3 408 976

... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes, et comprennent les frais acquittés à même le budget des corps policiers à l'exception des avantages sociaux. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en capital sont exclus.

² Aux termes du contrat de la GRC, on a facturé 70 % des coûts à la plupart des municipalités de moins de 15 000 habitants, et 90 % aux municipalités de 15 000 habitants et plus dans la plupart des cas. Les coûts du contrat excluent les salaires des employé(e)s mis à la disposition de la GRC.

³ Estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 au niveau de la subdivision de recensement, Division de la démographie, Statistique Canada.

⁴ Les dépenses au chapitre des contrats municipaux de la PPO sont incluses sous la rubrique « Secteur municipal (autre que la GRC) »

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada – 1997 et 1998

Tableau 10

Dépenses consacrées¹ aux services de police provinciaux et territoriaux, 1997

Province/territoire	Police provinciale (autre que la GRC)	Contrats de services provinciaux et territoriaux assurés par la GRC			Total des dépenses pour les services de police provinciaux et territoriaux
		Coût provincial ²	Coût fédéral ²	Total (100%)	
	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars
Terre-Neuve ³	21 492	32 858	15 094	47 953	69 445
Île-du-Prince-Édouard	...	6 865	3 031	9 896	9 896
Nouvelle-Écosse	...	46 751	20 466	67 217	67 217
Nouveau-Brunswick	...	31 981	14 393	46 374	46 374
Québec ⁴	430 748	430 748
Ontario ⁵	503 088	503 088
Manitoba	...	45 790	20 980	66 770	66 770
Saskatchewan	...	55 568	25 217	80 785	80 785
Alberta	...	75 697	35 123	110 820	110 820
Colombie-Britannique	...	121 432	53 763	175 195	175 195
Yukon	...	9 378	4 366	13 744	13 744
Territoires du Nord-Ouest	...	26 202	12 787	38 989	38 989
Canada	955 328	452 522	205 220	657 742	1 613 070

... N'ayant pas lieu de figurer.

¹ Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes, et comprennent les frais acquittés à même le budget des corps policiers à l'exception des avantages sociaux. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en capital sont exclus.

² Dans la majorité des cas, la part provinciale/territoriale des contrats de services de police est de 70 % et la part fédérale est de 30 %; toutefois, certains coûts administratifs ont été ajoutés à la part fédérale; la part provinciale/territoriale peut donc sembler légèrement inférieure à 70 % dans ce tableau. Dans certaines provinces, les coûts des services de police provinciaux sont assumés par la municipalité.

³ À Terre-Neuve, les services de police provinciaux sont assurés par la Royal Newfoundland Constabulary et la GRC. La Constabulary dessert environ 39 % de la population et la GRC, les autres 61 %.

⁴ La Sûreté du Québec assure tous les services policiers provinciaux au Québec.

⁵ La Police provinciale de l'Ontario assure tous les services policiers provinciaux en Ontario.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source : Enquête annuelle sur l'administration policière, Centre canadien de la statistique juridique.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1997

- Vol. 17 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
- Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers
- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada
- Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998